



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

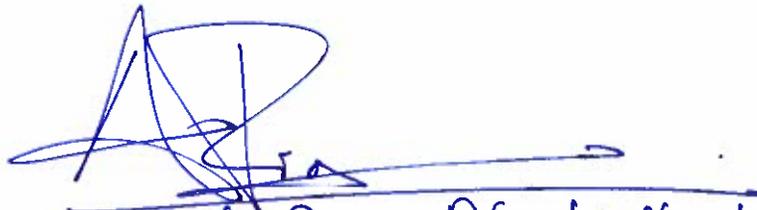
Avis est donné par le soussigné que le conseil municipal entendra le **lundi 3 juin à 19h30** la demande de dérogation mineure déposée:

- pour le **704 rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines** et que cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire à environ 12 mètres de la ligne de terrain avant au lieu de 15 mètres comme l'exige le règlement de zonage 2010-003.

QUE cette demande soit prise en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en envoyant leurs questions et commentaires avant 16h le jour précédent cette séance du conseil, par courriel au inspection@regiegeant.ca et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donné à Saint-Edmond-les-Plaines, ce 14 mai 2024.



Alexandre Pigeon, DG et gestionnaire-trésorier

Je, soussigné, déclare avoir affiché le présent avis à 16h00 ce 14 mai 2024 à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.